

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/22/03/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Ouvertures et dédoublements de classes pour la rentrée scolaire 2021 et suivantes - Approbation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-36651-DGAAVE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la préparation des rentrées scolaires, l'Inspection Académique communique, en début de chaque année civile, une liste sollicitant des ouvertures et des dédoublements de classes.

Cette liste fait par ailleurs l'objet de mises à jour permanentes, y compris au moment de la rentrée de septembre.

Afin de répondre à la demande de l'Éducation Nationale, des études seront, de fait, requises, pour trouver d'autres locaux.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

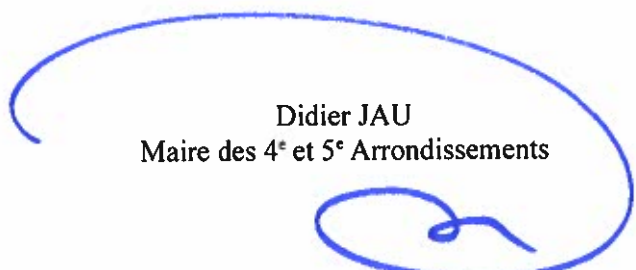
ARTICLE 1

Est approuvée l'opération concernant la réalisation d'études et de travaux relatifs au programme d'ouverture et de dédoublement de classes pour les rentrées scolaires 2021 et suivantes, ainsi que des études globales pour valoriser l'extension du parc.

ARTICLE 2

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 1 000 000 Euros pour les études et travaux.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Ouvertures et dédoublements de classes pour la rentrée scolaire 2021 et suivantes - Approbation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-36651-DGAAVE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la préparation des rentrées scolaires, l'Inspection Académique communique, en début de chaque année civile, une liste sollicitant des ouvertures et des dédoublements de classes.

Cette liste fait par ailleurs l'objet de mises à jour permanentes, y compris au moment de la rentrée de septembre.

Afin de répondre à la demande de l'Éducation Nationale, des études seront, de fait, requises, pour trouver d'autres locaux.

Afin de mener à bien l'opération d'ouvertures et de dédoublements de classes pour la rentrée 2021 et les suivantes, ainsi que des études globales d'extension du parc, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèches et Jeunesse, année 2021, relative aux études et travaux à hauteur de 1 000 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'opération concernant la réalisation d'études et de travaux relatifs au programme d'ouverture et de dédoublement de classes pour les rentrées scolaires 2021 et suivantes, ainsi que des études globales pour valoriser l'extension du parc.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 1 000 000 Euros pour les études et travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE
SCOLAIRE
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**